

COMMUNE DE CAIRON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 10 décembre 2020

L'An deux mil vingt, le 10 décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur ROUZIC Dominique, Maire.

Etaient présents : M. ROUZIC, Mme LE GUYADER, M. BELLET, M. LEFRANC, Mme WEYANT, Mme DUQUENNE, Mme SILINE, M. POULAIN, Mme DANET, Mme BREGEONS, M. COUESPEL, Mme FRETAULT, M. LEBRET, M. LEFEBVRE, Mme BOUVIER, M. CAHAN, Mme De BETHUNE, M. CATHERINE

Absents excusés :

Mme LE GUYADER a été élu secrétaire de séance.

En exercice : 18 Présents : 18 Absents : 0 Votants : 18

Préalablement à la séance de travail, Monsieur le Maire accueille les élus du syndicat enfance éducation jeunesse (SEEJ) venus présenter le syndicat aux nouveaux élus.

Après le départ des élus du seej, Monsieur le Maire rend hommage à Marc BELLET, disparu accidentellement le 10 novembre dernier, conseiller municipal depuis 2001. Il rappelle l'engagement, le dynamisme de Marc BELLET, et son expérience si précieuse pour les équipes municipales depuis 2001. Le conseil municipal observe une minute de silence en sa mémoire.

M. ROUZIC propose de reprendre l'ordre du jour et demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre concernant le SEEJ. Accordé à l'unanimité des conseillers.

I. Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

M. CAHAN demande si la durée de la convention d'occupation du domaine public votée lors du précédent conseil est bien de 2 ans. Cette convention a bien une durée limitée à 2 ans reconductible.

II. Deux délibérations sont proposées pour le SEEJ :

En préambule à cette délibération , M. BELLET Gilles, adjoint aux finances, explique comment cette contribution a été calculée et notamment la part fixe et la part variable. Cette part variable représente une augmentation 0.32 % en 2021 par rapport à 2020. Le coût par élève à CAIRON est de 2338 €/an.

Le surcoût lié au covid (frais de personnel, masques, gel ...) a été absorbé par le seej jusqu'à septembre 2020. M. CAHAN demande si le syndicat a la capacité d'absorber le surcoût pour toutes les écoles. Mme DUQUENNE répond que la seej a pris sur ses excédents jusqu'à présent.

Délibération, contribution 2021 au SEEJ

La contribution des communes au SIVOM Education Enfance Jeunesse (SEEJ) comporte deux axes :

- Une part fixe et non dynamique liée à l'attribution de compensation. Cette part représente globalement la somme de 2 285 000 euros,
- Une part variable et dynamique représentant 3,082 points de foncier bâti. Au titre de 2021, cette

somme atteint au total 206 195,05 euros soit 6 647,88 euros d'augmentation par rapport à 2020 (199 547,17 euros).

Pour CAIRON :

- la part fixe et non dynamique liée à l'attribution de compensation est de 381 672 euros
- la part variable et dynamique correspondant à 3,082 points de foncier bâti représente 33 470,52 euros, soit 1 356,08 euros d'augmentation par rapport à 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

- VOTE la contribution 2021 du SEEJ à hauteur de 415 142,52 euros (381 672 + 33 470,52)
- VERSE cette contribution à partir de janvier 2021 au fur et à mesure des besoins du SEEJ
- AUTORISE le Maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération, Convention d'entretien des locaux par le personnel du SEEJ

Suite au transfert des compétences scolaires vers le SEEJ (Syndicat Enfance Education Jeunesse) depuis le 1^{er} janvier 2017, le SEEJ met à disposition de la commune du personnel pour l'entretien des locaux de la mairie et de la salle Primevères à raison de 8H/semaine + 8h aux petites vacances. A compter du 1^{er} septembre 2020, la commune a demandé une mise à disposition supplémentaire pour l'entretien de la salle du rez-de-jardin (ex cantine) et ses annexes (sanitaires, local ménage, couloir, cuisine) à raison de 2H/semaine + 2 H aux petites vacances.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la convention ci-jointe de mise à disposition d'entretien des locaux à raison de 10 h/semaine + 10 H pendant les petites vacances pour un coût total de 8 400 €/an et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

III. Rapport des commissions communales

Les commissions ont commencé à se réunir depuis septembre et M. ROUZIC donne la parole à chaque adjoint délégué et responsable des commissions dans leur domaine de délégation.

1- Commission affaires techniques, voirie, sécurité : Cette commission s'est réunie 2 fois et la 3^e fois samedi prochain et M. LEFRANC en donne un premier compte-rendu. Les membres ont travaillé sur des améliorations faciles à mettre en oeuvre. Deux sujets arrivent à la commission : projet de radar pédagogique et la réfection du RD 22 par le Département. M. LEFRANC précise que M. YVER, Maire précédent, avait demandé au département la réfection de la route de creully (rd 22) entre le cœur de bourg et l'Eglise. Dans ce cadre, une réunion est organisée entre les différents acteurs Département/Commune/ CU CAEN LA MER afin de travailler ensemble sur cette partie de RD très sensible. M. CAHAN ajoute que c'est une chance pour la commune. M. ROUZIC précise que la commission voirie sera très attentive à la sécurité sur cet axe, au marquage au sol et va attirer l'attention du Département sur la sécurisation de cette route.

M. LEFRANC ajoute que les prochains travaux sont, outre la RD 22, la piste cyclable qui devrait démarrer début 2021 après avoir été reportée pour cause de confinement et de travaux fibre ainsi que que les aménagements à étudier à chaque bout de cette piste cyclable.

CAEN LA MER a envoyé les derniers plans pour la commission de samedi.

2) Commission communale d'action sociale : Mme LE GUYADER fait un compte rendu de la

commission qui s'est tenue cette semaine. La commission est composée de 4 élus issus du conseil municipal et 4 administrés issus du monde de l'action sociale. Mme LE GUYADER a présenté les projets de la commune : la bourse au permis pour les jeunes, le repas des Aînés, ayant été annulé pour cause de crise sanitaire, a été remplacé par l'octroi d'un bon de 20 €/personne de 68 ans et plus à valoir dans dans l'un des restaurants de la commune, l'Antidote ou l'Exutoire. Cette décision votée par le conseil municipal permet également d'apporter un soutien à nos commerces fermés par décret ministériel.

Le repas ainsi que toutes les actions qui touchent les personnes âgées seront gérés par le CCAS à partir de 2021.

3) Commission environnement : Mme WEYANT informe le conseil que la commission s'est réunie et a étudié plusieurs actions notamment le nettoyage de l'entrée du Marais derrière la boulangerie où les entreprises qui ont fait les travaux du cœur de bourg ont laissé leurs déchets de chantier et où les peupliers morts ont été abattus. L'affouage n'a pas pu avoir lieu en novembre pour cause de confinement et a été reporté après le déconfinement. Les personnes inscrites en mairie ont été prévenues. La commission va étudier le reboisement et l'aménagement de cet espace. Le fleurissement de la commune est également à l'étude.

4) Commission communication : Mme WEYANT fait le point de cette commission qui s'est réunie plusieurs fois et a élaboré la nouvelle lettre de CAIRON, actuellement au tirage. Elle sera distribuée dans les boîtes aux lettres avant les vacances de Noël et retracera tout ce qui s'est passé à Cairon dans l'année 2020.

IV. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles qui sont venus aider les élus samedi 5 décembre à décorer la commune avec les moyens que nous avons. La boîte aux lettres destinée à recevoir le courrier des enfants pour le Père Noël se remplit vite. Une distribution de chocolats sera faite par les élus aux enfants de l'école compte tenu que le marché de Noël est annulé cette année cause covid. Mme DUQUENNE suggère de se rapprocher de la directrice pour organiser la distribution. M. LEFRANC remercie les habitants qui prêtent gracieusement leur électricité pour brancher des illuminations.

- Mme DE BETHUNE demande que l'école de CAIRON soit rebaptisé « école Samuel PATY ». M. ROUZIC répond que l'école vient d'être baptisée en début d'année par le SEEJ sur proposition du conseil municipal du 3 mars dernier.

- Mme DUQUENNE fait un compte rendu du conseil d'école et des différentes demandes des parents d'élèves (demande d'un nouveau panneau d'affichage, marquage du parking, demande d'une personne pour faire traverser les enfants à l'entrée principale de l'école). Du fait du covid, une seconde entrée côté rue de la mairie a été mise en place, les deux entrées principales pour la maternelle et le primaire étant situées sur le parking de l'école. Un repas de Noël sera servi aux enfants comme les années précédentes. Les élus du SEEJ vont visiter la cantine de CAIRON afin d'étudier la mise en place du protocole sanitaire. Les accueils lecture, arrêtés par décret ministériel lié au covid, reprendront dès que la loi les autorisera.

- M. LEFEBVRE informe les conseillers qu'ils vont recevoir une lettre ouverte de sa part suite à sa démission d'adjoint et tient à préciser qu'il reste conseiller municipal.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous et ajoute que le prochain conseil aura lieu en février. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.